

---

Coste, Pierre

Studies

---

1926

## Séminaires

Follow this and additional works at: [https://via.library.depaul.edu/vdpstd\\_costep](https://via.library.depaul.edu/vdpstd_costep)

---

### Recommended Citation

Séminaires.

[https://via.library.depaul.edu/vdpstd\\_costep/7](https://via.library.depaul.edu/vdpstd_costep/7)

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Coste, Pierre by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact [digitalservices@depaul.edu](mailto:digitalservices@depaul.edu).

# SAINT VINCENT DE PAUL ET LES SÉMINAIRES

**Pierre COSTE cm.**

Tiré à part des *Annales de la C.M. et FdIC.*  
t. 91, 1926, pp. 917-942.

Les retraites des ordinands n'étaient évidemment qu'un moyen insuffisant pour donner au clergé une solide formation intellectuelle et morale. Que pouvait-on apprendre en dix jours et comment pouvait-on acquérir des habitudes de piété ? Les retraites n'avaient d'ailleurs pas pour but d'aider à discerner les vraies vocations sacerdotales ; c'était là pourtant un point de la plus haute importance. Leur institution ne dispensait pas de poursuivre la réalisation du plan tracé par les Pères du Concile de Trente et si souvent recommandé par les assemblées du clergé de France et les conciles provinciaux.

Saint Vincent de Paul se sentait d'autant plus incité à marcher dans cette voie que l'œuvre des séminaires était le complément de l'œuvre des missions. Il aurait volontiers fait siennes ces paroles de M. Bourdoise. «Les missions que l'on fait de côté et d'autre dans un diocèse sont quelque chose ; mais le séminaire est tout ce qu'il y a de plus nécessaire. Faire une mission, c'est comme donner un repas à un peuple affamé ; mais faire un séminaire, c'est prétendre le nourrir toute sa vie. Faire une mission en un lieu et ne lui pas fournir ensuite des prêtres, tels qu'il serait à désirer pour continuer les biens de cette mission, c'est faire comme un prince qui, ayant pris une ville sur son ennemi, s'en irait en attaquer une autre sans laisser de garnison en la première... Comme il n'y a pas de supérieurs d'ordres qui puissent remplir leurs couvents de bons religieux, s'ils n'ont de bons noviciats, il n'y a pas non plus de prélat qui puisse remplir ses églises de [2] bons prêtres pour maintenir le bien des missions (qui autrement n'est que passager) sans un excellent séminaire <sup>1</sup>.»

Travailler aux séminaires, c'était donc, pour saint Vincent, assurer le fruit des missions. Instituée et approuvée pour les missions, la Compagnie ne sortait pas de sa voie en ajoutant à son œuvre première la formation des curés de campagne.

Vers l'année 1636, le collège des Bons-Enfants ouvrit ses portes à un certain nombre de jeunes enfants qui se sentaient appelés de Dieu au sacerdoce. Ils y furent élevés dans des habitudes de piété et y apprirent le latin et les diverses matières qui constituaient alors les humanités. Nous ne savons rien des premiers commencements de ce séminaire. Saint Vincent en parle, pour la première fois, le 13 mai 1644, et c'est pour dire combien il était peu satisfait des résultats obtenus. «L'ordonnance du concile, écrit-il à M. Codoing <sup>2</sup>, est à respecter comme venant du Saint-Esprit. L'expérience fait voir néanmoins que, de la façon qu'on l'exécute à l'égard de l'âge des séminaristes, la chose ne réussit pas ni en Italie ni en France, les uns se retirant avant le temps, les autres n'ayant pas l'inclination à l'état ecclésiastique, les autres se retirant, dans les communautés et d'autres fuyant les lieux auxquels ils sont liés d'obligation par leur élèvement et aimant mieux risquer fortune ailleurs <sup>3</sup>. Il y en a [3] quatre dans le royaume : à Bordeaux, à Reims, à Rouen et ci-devant un à

---

<sup>1</sup> *La Vie du Vénérable Serviteur de Dieu messire Adrien Bùurdoise*, par l'abbé Courtin, ms., 1. V. chap. II, p. 983.

<sup>2</sup> *Saint Vincent de Paul*, éd. Coste, t. II, p. 459

<sup>3</sup> Cet exode quasi général des séminaristes avant la fin de leurs études nous semble étrange à nous qui vivons en un temps où le clergé est formé en grande partie de prêtres entrés jeunes dans les séminaires. Pourquoi ce qui donne aujourd'hui des

Agen. Ni l'un ni l'autre de ces diocèses en reçoivent aucun bon effet, et je crains que, hors Milan et Rome, les choses ne soient de même en Italie. C'est autre chose que de les prendre âgés de vingt jusques à vingt-cinq ou trente ans. Nous en avons vingt-deux dans notre séminaire des écoliers des Bons-Enfants, entre lesquels l'on n'en voit que trois ou quatre qui soient passables, ni qu'on espère qu'ils persévèrent, quelque soin qu'on y apporte, dont j'infère la raison de douter, pour ne pas dire la conséquence vraisemblable, que la chose ne réussira pas comme l'on se le propose.»

D'autres aveux de ce genre échappés à la plume de saint Vincent avant 1644 sur l'infécondité des séminaires d'écoliers montrent bien que, dès les premières années, celui des Bons-Enfants donna peu de satisfaction. Le saint comprit que, sans détruire cet organisme, il serait bon d'en créer un autre pour de jeunes ecclésiastiques déjà liés à l'Église par les ordres, ou sur le point de les recevoir. Entre vingt et trente ans, le jugement est plus mûr, la persévérance plus assurée. Et d'ailleurs, ne convenait-il pas de préparer aux fonctions sacerdotales les membres du clergé déjà prêtres ou plus près du sacerdoce que ne l'étaient des enfants ? Il y avait là une lacune à combler. Il est probable que, depuis longtemps, dans l'esprit de saint Vincent, les retraites des ordinands étaient une première étape vers la création des grands séminaires. Mais, lent à se déterminer et défiant de ses, propres impulsions, il attendait que la divine Providence [4] lui indiquât le moment d'agir par la voix d'une personne autorisée. Cette personne fut le cardinal de Richelieu lui-même.

Le puissant ministre le consultait volontiers sur les affaires ecclésiastiques et particulièrement sur les mesures à prendre pour mettre le clergé à la hauteur de sa tâche et le rendre digne de sa sainte vocation. Un jour qu'ils causaient ensemble sur ce sujet, saint Vincent lui dit combien serait souhaitable l'établissement de séminaires diocésains, non pas de jeunes enfants, car leurs fruits seraient un peu tardifs, mais des séminaires de sous-diacres, diacres ou prêtres, ou de clercs sur le point d'entrer dans le sous-diaconat, afin de les y former, pendant un ou deux ans, à la vertu, à l'oraison, au service divin, aux cérémonies, au chant, à l'administration des sacrements, au catéchisme, à la prédication et aux autres fonctions ecclésiastiques, de les exercer à la solution des cas de conscience et de leur apprendre les parties les plus nécessaires de la théologie. Après les exercices des ordinands et les conférences spirituelles, déjà en usage dans plusieurs diocèses, c'était, à ses yeux, l'œuvre qui s'imposait. Sans cette préparation, comment les clercs acquerraient-ils les qualités nécessaires pour servir et édifier l'Église ? Comment ne seraient-ils pas, comme beaucoup de leurs prédécesseurs, vicieux, ignorants et scandaleux ?

Le cardinal, convaincu, pressa saint Vincent de commencer lui même un séminaire de ce genre et, pour l'y aider, il lui remit mille écus <sup>4</sup>. Ainsi, dès le mois de février de l'année 1642, le collège des Bons-Enfants abrita dans ses murs une double institution : [5] un séminaire d'écoliers ou petit séminaire et un séminaire d'ecclésiastiques ou grand séminaire <sup>5</sup>. Au grand séminaire furent

---

résultats n'en donnait-il presque aucun autrefois ? C'est qu'il y avait deux voies pour arriver au sacerdoce : d'une part, la discipline, la règle et les privations du séminaire .de l'autre, la vie facile et libre du monde. Quand les séminaristes arrivaient à l'âge adulte, la nature parlait plus haut que la grâce ; ils. quittaient la première voie pour entrer dans la seconde. Si aujourd'hui le grand séminaire n'était pas imposé à tous les clercs, n'aurions-nous. pas les même déboires ?

<sup>4</sup> Abelly, *Vie du Vénérable Serviteur de Dieu Vincent de Paul*, Paris, 1664, 1. I, chap. xxxi, p. 145 et suiv.

<sup>5</sup> De ce que les écoliers et les ecclésiastiques étaient réunis d'ans une maison, certains auteurs ont conclu que le séminaire des Bons- Enfants continuait d'être nu séminaire-collège, corniii.- par le passé. Non, à partir de 1642, nous n'avons plus ont seule institution, mais deux. Les ecclésiastiques vivaient séparés des écoliers, sous un autre règlement et d'autres maîtres ; l'enseignement qu'ils recevaient était d'une autre nature. Si, de nos jours, nu évêque disposait d'un bâtiment assez vaste pour transférer

reçus, logés et nourris gratuitement pendant deux ans douze ecclésiastiques. D'autres demandèrent leur admission, moyennant pension. Leur nombre s'accrut tellement qu'en 1645 les écoliers en furent retirés et transférés au petit Saint-Lazare, édifice situé à l'extrémité de l'enclos, dont on changea le nom pour lui donner celui de Saint-Charles, en souvenir du grand évêque de Milan <sup>6</sup> [6].

Le séminaire d'ecclésiastiques établi aux Bons-Enfants au mois de février de l'année 1642 commençait en même temps que celui de Vaugirard, où M. Olier avait reçu ses trois premiers séminaristes le mois précédent. Déjà, depuis quelque temps, un fort courant se dessinait dans l'épiscopat en faveur de ces sortes de séminaires, que le Père de Condren, raconte du Ferrier <sup>7</sup> avait recommandés avant de mourir, et plusieurs évêques songeaient aux prêtres de la Mission pour les diriger. Saint Vincent le remarque dans la lettre qu'il adressait au supérieur de la maison de Rome, le 3 février 1641 - «Nos seigneurs les prélats, dit-il <sup>8</sup>, semblent désirer tous d'avoir des séminaires de prêtres, de jeunes hommes. Mgr l'évêque de Meaux, qui agréa une fondation qu'on fait dans son diocèse, désire cela. Mgr de Saintes nous offre la même chose.»

---

dans une aile son grand séminaire, dans une autre le petit, en conservant à chaque catégorie son autonomie, le grand séminaire cesserait-il pour cela d'être vrai grand séminaire dans toute la rigueur du terme ? Plusieurs évêques, en France et en Algérie, logent leurs s'minaristes, grands et petits, dans une même maison ; on les étonnerait fort si on leur disait qu'ils n'ont pas (le vrai grand scrainaire. La distance plus ou moins grande qui sépare les petits des grands sérairiaristes n'a rien à voir avec les éléments qui constituent la notion de grand s-minaire comme tel. De ce que, dans tel établissement, des séminaristes apprennent les humanités, ou ne saurait donc conclure qu'il n'y a point là de grand séminaire proprement dit.

Qu'on nous permette de signaler ici une confusion trop commune. La grande innovation du dix-septième siècle dans l'oeuvre des séminaires en France n'a pas été précisément de séparer les uns des autres, en les groupant dans des établissements distincts, les grands et les petits séminairts, mais bien d'ouvrir les portes des séminaires aux ecclésiastiques, alors que précédemment seuls les enfants y entraient. La séparation dfs séminaires n'a été qu'une conséquence de cette réforme. heureuse conséquence sans doute, mais conséquence tout de même. Chez saint Vincent, la séparation s'imposa le jour où, par suite du grand nombre d'élèves, le collège des Bons-Enfants devint insuffisarit. Chez M. Olier, l'isolement des grands séminaristes se trouvait réalisé nainrellement du fait qu'il ne reçut pas d'autre catégorie d'élèves. Si, comme saint Vincent, il s'était trouvé, avant 1642, à la tête d'un séminaire d'eufants assez spacieux pour contenir ses premiers jeunes gens, il n'aurait pas fait l'acquisition d'un autre local pour les y placer.

<sup>6</sup> On sait par saint Vincent (*Saint Vincent de Paul* t. II, p. 225) que les exercices du grand séminaire des Bons-Enfants ont commencé quelques jours après le 9 février ; mais évidemment les séminaristes étaient présents avant l'ouverture des exercices. Ncus ne savons quand les premiers se présentèrent pour être admis. Dès le mois de janvier peut-être. Ce qui donne quelque poids à cette conjecture, c'est qu'un contemporain, M. Durand, prêtre de la Mission, fait renionter le nouveau serninaire au 22 janvier 1642. (Coutumier manuscrit de la paroisse de Fontainebleau ; arch. du presbytère.)

<sup>7</sup> *Vie de M. Olier*, par Faillon, 4e éd. Paris, 1873, 3 vo1, in-8, t. I, p. 292.

<sup>8</sup> *Saint Vincent de Paul*. t. II, p. 153.

Et le saint prêtre, à la pensée du bien que ses missionnaires étaient appelés à faire dans l'Église, ajoutait tout heureux : «Le bon Dieu se servira de cette Compagnie : à l'égard du peuple, par les missions ; à l'égard du clergé qui commence, par les, ordinations ; à l'égard de ceux qui sont déjà prêtres, en n'admettant personne dans les bénéfices ni dans les vicariats qui n'ait fait sa retraite, et été instruit dans le séminaire et à l'égard des bénéficiaires, par les, exercices spirituels.»

Juste Guérin, évêque de Genève, songeait, lui aussi, : à l'établissement d'un séminaire d'ecclésiastiques dans son diocèse ; mais, à la différence des évêques de [7] Meaux et de Saintes, il n'avait pas l'intention d'exclure les enfants. Les prêtres de la Mission avaient une maison dans la ville d'Annecy ; c'est à eux qu'il désirait confier ses séminaristes. Saint Vincent avait donc quelque droit de lui montrer les difficultés que présentait le projet. «Le dessein de M. de Genève, disait-il dans la lettre précédemment citée, me paraît, bien en toute son étendue, si ce n'est à l'égard des enfants qu'il veut qui y soient élevés ; car jusqu'à présent je n'ai pas ouï dire que pas un de cette sorte ait réussi au bien de l'Église ; et l'expérience nous, fait voir le contraire à l'égard de ceux de Rouen, de Bordeaux et d'Agen. J'en écrirai mon petit sentiment au saint prélat, ou, quoi que ce soit, à M. Codoing mais la difficulté ne se fera pas par vous de delà, s'il vous plaît.»

M. Codoing était supérieur du séminaire d'Annecy, il partageait la manière de voir du prélat. Saint Vincent lui recommanda de ne recevoir «autre que des prêtres ou des personnes... dans les ordres, non pour leur apprendre les sciences, mais l'usage d'icelles, en la manière qu'on le fait aux ordinands <sup>9</sup>».

Quand cette nouvelle lettre partit (15 septembre 1641), l'évêque de Genève avait déjà officiellement érigé son séminaire. Dans le mandement publié à cette occasion, (8 septembre), il décidait que les séminaristes suivraient au collège public «les classes de grammaire, de rhétorique et de philosophie». L'établissement était ouvert en principe, non seulement à des clercs dans les ordres, mais aussi à de simples aspirants à la cléricature non encore tonsurés, c'est-à-dire à des enfants. <sup>10</sup> [8]

Autant qu'on peut le conjecturer par les lettres de saint Vincent, les prêtres de la Mission n'eurent pas à s'occuper de cette section de séminaristes, mais seulement des ecclésiastiques, qui, formaient certainement, dès 1641, un groupement à part, comme aux Bons Enfants, c'est-à-dire un vrai grand séminaire. C'est bien ce que laisse entendre cette phrase d'une lettre de saint Vincent à M. Codoing (9 février 1642) : «Vous avez commencé à Annecy ; Mgr d'Alet, qui a de nos prêtres, fait de même ; Mgr de Saintes a ce même dessein ; et nous allons commencer à Paris pour en faire un essai de douze <sup>11</sup>.»

Le séminaire d'Alet recevait les ordinands du diocèse ; il était en pleine activité le 20 octobre 1641, car, ce jour-là, Nicolas Pavillon, qui en était évêque, écrivait à saint Vincent : «L'extrême ignorance de ceux qui prétendent aux saints ordres et le peu d'espérance qu'ils acquièrent plus de suffisance à l'avenir m'a obligé de les appeler dans Alet et les tenir autant de temps qu'il en faudra pour leur enseigner ce qui est requis afin de les admettre. J'y emploie M. Blatiron et quelque autre ecclésiastique que nous avons en main pour contribuer à ce petit dessein, qui n'est, par manière de dire, qu'un simple essai <sup>12</sup>.»

Après d'autres tentatives, l'évêque d'Alet commença, en 1645, sans l'aide des prêtres de la Mission, un grand séminaire qui groupait vingt-cinq élèves le 5 février 1646 <sup>13</sup>, et de dix-huit à vingt le 5 février 1660 <sup>14</sup>.

<sup>9</sup> *Saint Vincent de Paul*. t. II, p. 188.

<sup>10</sup> *La Vie de Mg D. Juste Guérin*, Par Maurice Arpaud. Annecy 1678, in-8, p. 247-251.

<sup>11</sup> *Saint Vincent de Paul*. t. II, p. 225.

<sup>12</sup> *Ibid.*, t. II, p. 190.

<sup>13</sup> *Ibid.*, t. II, p. 563.

<sup>14</sup> *Ibid.*, t. VIII, p. 244.

Alain de Solminihac, évêque de Cahors, était trop zélé pour se laisser devancer par ses collègues de l'épiscopat dans l'établissement des séminaires. [9]

À peine arrivé dans son diocèse, il convoqua un synode (avril 1038) et manifesta son intention d'ériger un séminaire pour assurer la formation de son clergé. Cette ouverture fut reçue un peu froidement, car on y voyait l'annonce de sacrifices pécuniaires pour les bénéficiaires. Le grand archidiacre osa même dire tout haut ce que tous pensaient en eux-mêmes : «Prenez garde, car le clergé est bien pauvre.»

Le prélat releva cette observation avec indignation. Il parla de l'utilité et de la beauté de l'œuvre, de son devoir d'aboutir, du devoir de tous d'y collaborer avec lui, car elle était, non personnelle, mais diocésaine ; puis montra que beaucoup, dans son diocèse, dissipaient le patrimoine de l'Église et des pauvres en des usages profanes et scandaleux. Cet argent, quel meilleur emploi pourrait-il avoir que 'de servir à la formation des ecclésiastiques ? Il fut si éloquent que les adversaires du projet se rallièrent à ses vues.

Fort de l'approbation de son synode, Alain de Solminihac loua une maison particulière pour y assembler les ordinands. Il dirigea lui-même les retraites et choisit, pour donner les entretiens, un de ses curés et un religieux de Chancelade. «On vit d'abord dans ces faibles commencements, écrit un de ses biographes <sup>15</sup>, une petite communauté bien réglée, où tout se faisait avec ordre ; et ce qui y paraissait de plus beau et de plus édifiant est que notre prélat allumait le feu, garnissait le réfectoire et faisait avec plaisir les offices les plus humbles.»

Malheureusement, l'évêque ne pouvait être toujours présent ; l'administration de son vaste diocèse l'appelait souvent ailleurs. Il lui aurait fallu sur place un homme capable de le suppléer et cet homme lui [10] manquait. «Privé des fruits» qu'il avait espérés (le mot est de lui), il appela les prêtres de la Mission à son aide en 1643 et, à cette occasion, réorganisa complètement son œuvre. Il acheta un enclos dans le quartier le plus beau de la ville, y éleva un bâtiment, annexa au séminaire la cure de Saint-Barthélemy pour permettre aux séminaristes de s'initier aux fonctions paroissiales, le dota par l'union de bénéfices simples, fonda six bourses pour jeunes clercs et statua que nul ne pourrait être ordonné sous-diacre sans un stage de six mois. Ce stage était prolongé pour ceux qui voulaient être dispensés des interstices. Quelques, années après, il fut porté à un an pour tous, et six autres mois furent exigés avant l'ordination sacerdotale.

Avec les prêtres de la Mission, le séminaire de Cahors reprit une vie nouvelle. Il comptait déjà trente séminaristes en 1647 <sup>16</sup>. Ce n'est pas sans une certaine fierté que, deux ans plus tard, Alain de Solminihac écrivait à saint Vincent touchant son séminaire : «Ceux des vôtres qui l'ont vu disent que c'est le plus, beau du royaume, et, depuis peu, on M'a dit que, l'ordre y est mieux observé même qu'en ceux de. Paris <sup>17</sup>.»

Jacques Raoul, évêque de Saintes, était, comme Alain de Solminihac, un ami de saint Vincent. Aussi est-il un des premiers prélats de France qui se soit préoccupé de la formation de son clergé. Déjà, dès, 1633 ou 1636, il avait obtenu de son clergé le vote d'une somme de 2000 livres pour la dotation de l'établissement. Il se demanda longtemps où pourraient loger ses séminaristes. Après bien des hésitations, son choix se fixa sur un édifice ruiné des [11] faubourgs, le prieuré de Saint-Vivien, qu'il aménagea de son mieux. Il annonça officiellement, le 18 mars 1644, l'ouverture de son séminaire pour jeunes ecclésiastiques et l'unit, la même année, à la Congrégation, de la Mission.

Dans ce pays, longtemps gagné à l'hérésie, les vocations étaient rares. L'établissement ne possédait pas un élève en 1656 <sup>18</sup> ; il en avait trois en 1657 <sup>19</sup> et, quatre ou cinq en 1658 <sup>20</sup>.

<sup>15</sup> *Vie de M. Alain de Solminihac*, par le Léonard Chastenet, p. 215.

<sup>16</sup> *Saint Vincent de Paul*. t. III, p. 143

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>18</sup> *Saint Vincent de Paul*. t. V, p. 628.

<sup>19</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 424.

Le nombre des séminaires dirigés par les prêtres de la Mission s'accrut avec les années. En 1645 s'ajoutèrent ceux du Mans et de Saint-Méen, dans la : suite ceux de Marseille, Tréguier et Agen (1648), Périgueux (1650), Montauban (1652), Agde et Troyes (1654), Meaux (1658), Montpellier et Narbonne (1659) «A la date du 9 avril 1647, saint Vincent passait ainsi en revue les séminaires confiés à sa congrégation : «Nous avons soixante prêtres au collège des Bons-Enfants, quarante petits séminaristes au séminaire de Saint-Charles, trente ecclésiastiques au séminaire de Cahors... Il y en a huit à Annecy, qui commencent bien aussi, et autant au Mans, douze ou quinze à Saint-Méen <sup>21</sup>.» L'année suivante, il disait, dans une autre lettre, que sa Compagnie tenait des séminaires pour «ceux qui sont en état d'entrer dans les ordres..., d'autres pour les jeunes enfants qui aspirent à l'état, ecclésiastique, comme est celui du petit Saint-Lazare, celui de Saint-Méen et du Mans, et les deux ensemble, qu'on va commencer à Agen <sup>22</sup>».

Le séminaire de Marseille préparait aux ordres. [12] Privé de ses revenus à la suite des troubles de la Fronde, il fut fermé moins d'un an après son érection. S'il reprit vie en 1656, ce fut seulement pour recevoir quelques novices de l'abbaye de Saint-Victor qui continuaient leurs humanités ; et qu'on fut obligé de renvoyer en 1658 à cause de leur mauvaise conduite.

Le séminaire de Montpellier dura, lui aussi, très peu de temps.

Saint Vincent rappela ses prêtres de celui de Périgueux quelques mois après les y avoir envoyés, parce que, écrivait-il au vicaire général<sup>23</sup>, «il ne plaît pas à Dieu de nous donner grâce pour le service de Monseigneur et celui de son diocèse».

Ces quelques insuccès ne le découragèrent pas. Ils étaient dans l'ordre de la Providence, comme les succès eux-mêmes. Les yeux fixés sur l'avenir qu'il entrevoyait pour l'Église de France, il s'estimait heureux d'être du nombre de ceux qui le préparaient. «Nos petites fonctions, écrivait-il <sup>24</sup>, ont paru si belles et si utiles qu'elles ont donné de l'émulation à d'autres pour s'y appliquer comme nous et avec plus de grâce que nous, non seulement au fait des missions, mais encore des séminaires, qui se multiplient beaucoup en France.»

Jamais peut-être la France n'avait connu une telle floraison d'hommes apostoliques. Avec une exacte compréhension des besoins de leur temps, tous, ou presque tous, se rendirent compte que leur premier devoir était de consacrer leur activité à la restauration de l'ordre sacerdotal. Leur zèle fut d'autant plus efficace qu'ils avaient sous la main, prêts à marcher au premier commandement, formés à leur école et remplis [13] de leur esprit : Bérulle et de Condren, les Oratoriens ; Bourdoise, les Nicolaïtes ; Olier, les Sulpiciens ; saint Jean Eudes, les prêtres de Jésus et de Marie ; Christophe d'Authier de Sisgau, ceux du Très-Saint-Sacrement.

À côté de ces fondateurs de communautés religieuses, plus élevés qu'eux dans la hiérarchie ecclésiastique, mais tenus, par leur dignité même, à renfermer leur action dans des limites plus étroites, de saints évêques, dont la préoccupation dominante était de donner à leurs fidèles un clergé capable de les instruire et de les édifier, comme Sébastien Zamet à Langres, Augustin Potier à Beauvais, Charles de Montchal à Toulouse, Alain de Solminihac à Cahors, Jacques Raoul à Saintes, juste Guérin à Annecy, Charles de Léberon à Valence, Nicolas Pavillon à Alet, François-Étienne de Caulet à Pamiers, François Perrochel à Boulogne, Antoine Godeau à Grasse.

Taire le nom du cardinal de Richelieu serait une injustice. Premier ministre de Louis XIII, il favorisa de tout son pouvoir les bonnes volontés. Vincent de Paul, on l'a vu plus haut, reçut de lui mille écus pour l'établissement d'un grand séminaire aux Bons-Enfants ; le P. Bourgoing, supérieur de l'Oratoire, trois mille pour les grands séminaires de Saint-Magloire à Paris, de Rouen et de Toulouse. Sur son ordre, la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, donna quinze cents livres à saint jean

<sup>20</sup> Ibid., t. XII, p. 66.

<sup>21</sup> Ibid., t. III, p. 167.

<sup>22</sup> Ibid., t. III, p. 379.

<sup>23</sup> *Saint Vincent de Paul*. t. IV, p. 168.

<sup>24</sup> Ibid., t. VIII, p. 310.

Eudes pour la fondation du séminaire de Caen. Il mit complaisamment son château de Rueil à la disposition de M. Olier, qui n'accepta pas cette offre, pour les séminaristes de Vaugirard. Il encouragea Christophe d'Authier de Sisgau, s'efforça de l'attirer à Paris pour y fonder un séminaire et dota celui que les prêtres du Très-Saint-Sacrement dirigeaient à Valence par l'union de deux cures. M. Bourdoise aurait [14] eu également une large part à ses bienfaits si, par des procédés un peu trop brusques à l'égard de la duchesse d'Aiguillon, il n'avait blessé les susceptibilités de l'oncle.

C'est à la suite de cette impulsion et de ces largesses du cardinal ministre que se produisit en France, sous l'effort commun, en 1642, la principale évolution dans l'histoire des séminaires français. C'est en 1642 que M. Olier et le supérieur de l'Oratoire ouvrent leurs premiers séminaires d'ordinands, l'un à Vaugirard, l'autre à Saint-Magloire, à Rouen et à Toulouse. C'est en 1642 que saint Vincent, créant aux Bons-Enfants un séminaire d'ecclésiastiques, à côté d'un séminaire d'écoliers, établit du même coup la distinction entre petit et grand séminaire. L'année 1642 est à l'origine du mouvement qui doit donner naissance à la congrégation de saint Jean Eudes, transformer Saint-Nicolas et, d'une manière générale, amener les séminaires à leur forme définitive.

Le séminaire unique, composé, dans les basses classes, d'enfants qui, de degré en degré, montent, quand ils persévèrent, jusqu'au sacerdoce, tend de plus à se scinder. Ce n'est plus un, mais deux séminaires que l'on aura, tantôt dans le même immeuble, tantôt dans des immeubles différents : le petit séminaire et le grand séminaire. Aux persévérants des petits séminaires seront adjoints, pour former le grand séminaire, les clercs élevés en dehors de tout séminaire qui voudront recevoir les ordres. Ils y viendront ou librement pour acquérir les connaissances nécessaires, ou forcés par l'évêque, qui mettra cette condition à leur ordination. Certains grands séminaires auront même, comme celui des Bons-Enfants, des jeunes prêtres désireux de recevoir une formation qui ne leur a pas été donnée avant le sacerdoce. Cette catégorie de séminaristes [15] devait évidemment disparaître avec le temps ; car le jour viendra où personne ne pourra être élevé à la dignité sacerdotale sans avoir passé par le séminaire ; et alors les grands séminaires ne seront plus que des, séminaires d'ordinands, où l'ordination sera préparée par un séjour plus ou moins prolongé.

M. Bourdoise avait conçu un type de séminaire spécial : le séminaire paroissial. Le séminaire était une annexe du presbytère ; il dépendait du curé et ne préparait qu'à l'exercice des fonctions paroissiales. L'enseignement était exclusivement d'ordre pratique. Ce n'était pas le séminaire diocésain, tel que nous l'avons aujourd'hui.

Les séminaires paroissiaux ou devinrent inutiles par l'érection de séminaires diocésains, ou se transformèrent eux-mêmes en séminaires diocésains par la volonté des évêques, qui les sou mirent directement à leur juridiction.

Le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet appartenait à cette classe de séminaires. Il recevait, à ses débuts, à titre de pensionnaires, des clercs et des prêtres, des enfants et des jeunes gens et même, avant. 1641, des personnes qui n'avaient aucune aspiration vers la vie cléricale. On y venait pour faire ses humanités, étudier sa vocation, se retremper dans les exercices d'une retraite, se préparer à la tonsure, aux ordres, au ministère. Il y avait obligation, pour les nouveaux prêtres, d'aller apprendre à Saint-Nicolas les cérémonies de la messe, les rubriques du bréviaire et du missel ; pour les prêtres venus d'autres diocèses, d'y passer un examen.

Sur les dix membres dont la communauté se composait en 1027, un était chargé des étudiants, qui allaient suivre les cours de l'Université ; trois étaient employés aux petites écoles des garçons ; les autres [16] aidait le curé dans les fonctions paroissiales. De 1637 à 1642, l'œuvre de la *Bourse cléricale* permit d'héberger, d'instruire et de former gratuitement, pendant la durée d'un an environ, cent dix-huit ecclésiastiques pauvres ; les curés étaient reçus de préférence aux autres prêtres, les prêtres de préférence aux simples clercs. Plus de cinq cents prêtres fréquentèrent Saint-Nicolas de 1631 à 1644. Approuvé verbalement en 1631 par l'archevêque de Paris, ce séminaire fut constitué en séminaire diocésain le 20 avril 1641.

M. Olier fut un digne émule de M. Bourdoise. Ce fut en 1642, dans le courant du mois de janvier, que les trois premiers séminaristes vinrent le rejoindre à Vaugirard, où se trouvaient ses



collaborateurs de la première heure, Caulet et du Ferrier. Son dessein était de ne recevoir que des ecclésiastiques arrivés à la fin de leurs humanités.

Ce ne fut pas la seule modification qu'il apporta au plan du Concile de Trente. Le séminaire était fermé aux jeunes gens pauvres incapables de payer pension, et, une fois transféré à Saint-Sulpice (août 1642), sur un territoire soumis, pour le spirituel, à l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, <sup>25</sup> l'approuva en 1645, il échappait à la juridiction épiscopale. C'est ce qu'ont remarqué Theiner <sup>26</sup> et Degert <sup>27</sup>, et ce dernier ajoute avec raison que la situation exceptionnelle du diocèse de Paris dispensait M. Olier de suivre servilement la voie tracée par le Concile. Ce séminaire tenait beaucoup du séminaire paroissial ; on sent bien, en lisant les biographies de M. Olier, que ce dernier, tout en [17] faisant une assez large part à l'enseignement théorique, avait subi l'influence de M. Bourdoise, qui demeura quelque temps à Vaugirard pour indiquer la marche à suivre.

En unissant Saint-Magloire à l'Oratoire en 1620, le cardinal de Retz, évêque de Paris, y mit comme condition qu'un séminaire y serait établi et que douze boursiers du diocèse y seraient nourris et instruits. Il se passera des années avant que cette clause puisse être observée. Saint-Magloire n'ouvrit de cours régulier de théologie que le 10 octobre 1640 et ne fut vraiment constitué en séminaire qu'en 1642, à la suite d'un don fait par le cardinal de Richelieu. De Blois, le supérieur, de l'Oratoire écrivait à M. de Chavigny, secrétaire d'État, le 16 avril 1642 : «je me suis rendu à Lyon le premier dimanche du carême <sup>28</sup>... Avant mon premier départ de Paris, J'avais fait commencer en notre maison de Saint-Magloire une institution de jeunes ecclésiastiques selon les commandements et les intentions de Son Éminence. Ils y sont seulement quatorze, bien, choisis ; mais plusieurs, qui se présentent, en restant institués un ou deux ans, promettent beaucoup pour le service de l'Église.»

Après l'énumération des matières professées : théologie morale, prédication, méthode catéchistique, rituel, administration des sacrements, chant, cérémonies, le P. Bourgoing ajoute : «Une institution semblable et dans les mêmes exercices est commencée à Rouen... Nous espérons, au premier jour, faire la même institution à Toulouse <sup>29</sup>.» [18]

Les séminaires de Rouen et de Toulouse n'eurent qu'une existence éphémère ; celui de Saint-Magloire lui-même végéta péniblement et cessa, lui aussi, de fonctionner. En 1658, les Oratoriens étaient en instance auprès de l'archevêque de Paris pour que leur fût accordée l'autorisation d'ouvrir leur séminaire le 1er juillet 1660 ; et, en attendant, ils demandaient d'y recevoir six ecclésiastiques, choisis par eux. Saint-Magloire reprit, en effet, en 1660, par sentence rendue au nom du cardinal de Retz.

Cet établissement était encore bien peu de chose quand saint Vincent, le 18 septembre 1660, une semaine avant sa mort, passant en revue les quatre séminaires de Paris, portait cette curieuse appréciation sur chacun d'eux : «Voilà, en Paris, quatre maisons qui font la même chose : l'Oratoire, Saint-Sulpice, Saint-Nicolas-du-Chardonnet et la gueuserie aux Bons-Enfants. Ceux de Saint-Sulpice tendent et font tout viser à déterrer les esprits, les dégager des affections de la terre, les porter aux grandes lumières, sentiments, élevés, et nous voyons que tous ceux qui y ont passé tiennent beaucoup de cela ; et en plusieurs cela diminue et augmente, et je ne sais s'ils font de [la] scolastique. Ceux de Saint-Nicolas n'élèvent pas tant, mais tendent au travail de la vigne, à faire des

<sup>25</sup> *Histoire du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, par P. Schoenher. Paris, 1909, 2 vol. in-8, t. I, p. 63 & suiv.

<sup>26</sup> *Histoire des institutions ecclésiastiques*, trad. de l'allemand par J. Cohen. Paris, 1840, 2 vol. in-8, t. I, p. 316.

<sup>27</sup> *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, par A. Degert. Paris, 1912, 2 vol. in-16, t. I, p. 191

<sup>28</sup> 9 mars.

<sup>29</sup> Cette lettre a été publiée en entier par Mgr Prunel dans les *Études des PP. Jésuites*, n° du 5 février 1909, p. 349-450. On trouve quelques renseignements sur cette première organisation, aux Arch. nat., M 228B, février 1642.

hommes laborieux dans les fonctions ecclésiastiques, et pour cela tiennent : 1°) toujours dans la pratique, 2°) toujours bas : balayer, laver les cuillères, écurer... ; bas ; et ils en ont le moyen, parce que la plupart y sont gratis... L'Oratoire, laissons-le là et n'en parlons point. De toutes ces quatre maisons, celle qui réussit mieux sans contredit, c'est Saint-Nicolas, où sont autant de petits, soleils part out, et onques je n'ai vu s'en plaindre, mais partout édification. Voilà donc la plus utile, et nous y devons tendre et à tout le moins tâcher de les [19] imiter. Vous savez qu'ils ne firent jamais de scolastique, mais seulement morale et conférence de pratique <sup>30</sup>».

Alors que les Supérieurs des nouvelles communautés inclinaient à former de préférence des séminaires d'ecclésiastiques, Christophe d'Authier de Sigsau, fondateur des prêtres du Très-Saint-Sacrement, restait fidèle à l'ancienne conception du séminaire conciliaire. On a de lui un plan de séminaire qui contient les lignes suivantes : «Les clercs admis au séminaire apprendront l'hébreu, le grec et le latin ; puis ils se livreront à l'étude des belles-lettres, et de la philosophie ; après quoi ils «étudieront la théologie positive, scolastique et morale, ainsi que le droit canonique ; ensuite ils seront formés à la controverse. En même temps ils s'exerceront à la musique sacrée ou chant usité dans l'Église, aux saintes cérémonies et à la digne administration des sacrements. Mais leur application aura surtout pour objet de conformer leurs mœurs aux lois de la discipline ecclésiastique, d'élever leur esprit à la hauteur de leur sublime vocation. C'est pourquoi on leur adressera souvent des conférences sur le sacrement de l'ordre, ainsi que sur l'excellence et la dignité du sacerdoce. Les pauvres en qui on reconnaîtra de bonnes dispositions pour l'état ecclésiastique seront reçus au séminaire. L'institut pourvoira, à ses frais, à leur nourriture et à leur entretien ; il les instruira et les formera jusqu'à ce que, par leur âge, leur vertu et leur instruction, ils puissent être élevés aux saints ordres <sup>31</sup>.»

Dans l'idée de M. d'Authier, le séminaire n'excluait pas les exercices des ordinands ; ces deux œuvres se [20] complétaient. Ses prêtres, appelés à diriger le séminaire de Valence, y recevaient les ordinands vingt jours avant l'ordination, pour les y préparer.

Charles de Liberon, évêque de Valence, entretenait dans son séminaire douze jeunes clercs, à ses frais, pendant toute la durée de son épiscopat. Pendant les premières années, ce séminaire marchait si bien que M. d'Authier ne doutait pas du succès. Saint Vincent, mieux instruit par l'expérience, ne partageait pas son optimisme. «M. d'Authier et M. le Bègue, écrit-il <sup>32</sup>, assurent que cela leur réussit. Or, je ne doute pas que cela ne soit vrai à leur égard dans ce commencement ; mais certes... il est bien à craindre qu'avant que les fruits ne soient venus à leur maturité, les divers accidents que j'ai dits ne les gâtent.»

En voyant que les séminaires se multipliaient, saint Vincent remerciait Dieu de ce qu'enfin l'Église de France allait entrer dans une ère nouvelle. Nul ne comprenait mieux que lui la nécessité de la formation des clercs. Aussi en fit-il une des fins principales de sa congrégation, d'abord instituée uniquement pour les missions. Il attribuait aux deux œuvres une égale importance. Vouloir s'appliquer à l'une et refuser l'autre, c'était, selon son langage, n'être «missionnaire qu'à demi <sup>33</sup>».

Il avait du rôle du directeur de séminaire l'idée la plus haute. «Oh ! que vous êtes heureux, écrivait-il à l'un d'eux <sup>34</sup>, de servir à Notre-Seigneur d'instrument pour faire de bons prêtres, et d'un instrument tel que vous êtes, qui les éclairez et les échauffez en même temps ! En quoi vous faites l'office du Saint-Esprit, à qui seul appartient d'illuminer et d'enflammer les, [21] cœurs ; ou plutôt c'est cet Esprit, saint et sanctifiant, qui le fait par vous ; car il est résidant et opérant en vous, non seulement pour vous faire vivre de sa vie divine, mais encore pour établir sa même vie et ses

<sup>30</sup> *Saint Vincent de Paul*. t. XIII, p. 185.

<sup>31</sup> *Histoire des Séminaires du diocèse de Valence*, par le chanoine Nadal, 1895. in-8, p. 20.

<sup>32</sup> *Saint Vincent de Paul*. t. II, p. 460.

<sup>33</sup> *Ibid.*, t. VII. p. 561.

<sup>34</sup> *Ibid.*, t. VI. p. 393.

opérations en ces messieurs, appelés au plus haut ministère qui soit sur la terre, par lequel ils doivent exercer les deux grandes vertus de Jésus-Christ, c'est à savoir la religion vers son Père et la charité vers les hommes. Voyez donc s'il n'y a aucun emploi au monde plus nécessaire et plus désirable que le vôtre ; pour moi, je n'en connais point.» Si cet emploi est des plus nobles, il faut de grandes qualités pour s'en acquitter dignement. Un bon directeur est pieux et intérieur, défiant de lui-même et confiant en Dieu, humble et modeste, ferme sans rudesse et doux sans fadeur. Il est au séminaire principalement pour former les séminaristes à la vertu ; et quelle influence auraient ses paroles s'il ne les accompagnait de l'exemple ! «Ce n'est pas assez, écrivait saint Vincent à un Supérieur de séminaire <sup>35</sup>, de leur montrer le chant, les cérémonies et un peu de morale ; le principal est de les former à la solide piété et dévotion. Et pour cela, Monsieur, nous en devons être les premiers remplis, car il serait presque inutile de leur en donner l'instruction et non pas l'exemple. Nous devons être des bassins remplis pour faire écouler nos eaux sans nous épuiser, et nous devons posséder cet esprit dont nous voulons qu'ils soient animés ; car nul ne peut donner ce qu'il n'a pas.» Évitions d'«agir en maîtres envers ceux qui sont sous notre charge» ; nous les malédifierions «si nous voulions trop nous polir et nous ajuster, nous bien traiter, nous faire considérer et honorer, nous [22] divertir, nous épargner et nous communiquer par trop au dehors. Il faut être ferme et non pas rude dans la conduite et éviter une douceur fade qui ne sert à rien.»

À la vertu le directeur doit unir la connaissance des matières qu'il professe. Bien que saint Vincent eût l'esprit orienté vers la pratique, il avait en haute estime la science et les savants. Ses diplômes de bachelier en théologie et de licencié en droit canon, ses relations avec des docteurs de Sorbonne et de Navarre tels que André Duval, Jean Coqueret et Nicolas Cornet, et, mieux encore, ses écrits contre les nouveautés du temps en sont une preuve évidente, contre laquelle les calomnies jansénistes viendront toujours se briser.

Ce qu'il y a de vrai, et on ne saurait lui en faire un reproche, c'est que, pour lui, la vertu prime la science, la vertu a plus de part à la conversion des hérétiques, que la science, la science sans la vertu est pratiquement stérile et même dangereuse. «Il faut de la science, disait-il aux siens <sup>36</sup>, et malheur à ceux qui n'emploient pas bien leur temps ! Mais craignons, craignons et, si j'ose dire, tremblons et tremblons mille fois plus que je ne saurais dire ; car ceux qui ont de l'esprit ont bien à craindre : *scientia inflat* ; et ceux qui n'en ont point, c'est encore pis, s'ils ne s'humilient.»

À Saint-Lazare, saint Vincent préparait ses jeunes gens à l'enseignement dans les séminaires par plusieurs années d'études. Les prêtres eux-mêmes, anciens et nouveaux, se réunissaient pour écouter des leçons sur la théologie morale, l'Écriture Sainte, la prédication, le catéchisme, l'administration des sacrements et pour résoudre des cas de conscience. [23]

En ce temps, la durée du séminaire diocésain se bornait à quelques mois, à un an, à deux tout au plus. L'instruction que les séminaristes venaient y chercher était une instruction pratique : on leur apprenait la manière de dire la messe, d'administrer les sacrements, de réciter l'office divin, de prêcher, de chanter, de catéchiser, de résoudre les cas de conscience. Ceux qui désiraient approfondir la philosophie, la théologie dogmatique, l'Écriture Sainte, le droit et les autres branches des sciences ecclésiastiques fréquentaient les cours des Universités. Le séminaire était surtout une école professionnelle ; le temps manquait pour les études spéculatives ; il fallait aller au plus pressé ; et le plus pressé, c'était la pratique.

Saint Vincent admirait la méthode suivie au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il la conseillait aux siens. «Parce qu'il n'y a pas de meilleur moyen d'apprendre que de voir faire, disait-il dans une de ses conférences <sup>37</sup>, ils ont cette coutume, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet qu'ils ne permettent à aucun prêtre de baptiser, qu'ils ne lui aient proposé un enfant pour faire les mêmes cérémonies qui sont observées au baptême. Ils en font de même pour la confession : un clerc du séminaire fait comme s'il se confessait et dit tout haut les péchés qui se peuvent, commettre ; et le

<sup>35</sup> Saint Vincent de Paul, t. IV, p. 597

<sup>36</sup> Saint Vincent de Paul. t. XI, p. 128.

<sup>37</sup> Saint Vincent de Paul. t. X, p. 625.

prêtre qui l'entend, s'il ne s'accuse pas bien, interroge son pénitent. Le même se fait pour la communion.»

Les séminaristes de Saint-Nicolas avaient l'avantage de pouvoir s'exercer aux fonctions curiales dans l'église paroissiale à laquelle eux et leurs directeurs étaient attachés. À cette école de la pratique, ils faisaient des progrès plus grands et plus rapides que [24] les séminaristes instruits seulement entre les quatre murs de leur classe. Saint Vincent l'avait remarqué ; aussi, après avoir refusé longtemps des cures dans les villes épiscopales, en vint-il à souhaiter que, partout où un séminaire était établi, une cure lui fut unie pour permettre aux élèves de s'initier au ministère <sup>38</sup>.

Il allait plus loin. Il n'hésitait pas à éloigner momentanément du séminaire les séminaristes avancés pour les envoyer en mission ; c'est pourquoi il désirait que, dans chaque séminaire, il y eût mélange de professeurs et de missionnaires <sup>39</sup>.

En vertu du même principe, le saint prêtre recommandait les exercices de controverses qui mettaient aux prises deux séminaristes, l'un partisan, l'autre adversaire apparent de la bonne cause. À Saint-Lazare, ces réunions revêtaient une certaine solennité par la présence des personnages invités. On y entendit plusieurs controversistes fameux, tels que François Véron, Girodon et Beaumais, donner aux élèves d'utiles conseils.

Donc enseignement pratique avant tout, mais non exclusivement ; l'enseignement théorique ne peut être éliminé des séminaires. Sur ce point aussi, saint Vincent avait sa méthode. La classe, telle qu'il la concevait, passait par trois phases : au début, le maître expliquait quelques pages d'un bon manuel ; puis l'élève récitait la leçon expliquée la veille ou le matin ; enfin, on lui accordait quelques instants pour demander des éclaircissements sur ce qu'il n'avait pas bien compris <sup>40</sup>.

S'en tenir au manuel, telle était la consigne. Le professeur qui cédait à la tentation de dicter son [25] cours, ou même de simples notes, recevait une sévère réprimande quand la chose était connue à Saint-Lazare. Pourquoi dicter ? Pour l'interdire, les bonnes raisons ne manquaient pas. «Il y a tant d'auteurs... et qui ont des tables de matières si bien faites que l'on n'a qu'à avoir un bon casuiste pour y recourir au besoin.» La doctrine «sera plus sûre, étant celle d'un auteur approuvé, que celle des écrits d'un particulier». Les séminaristes «aimeront bien mieux un auteur approuvé que les écrits d'un jeune homme qui n'a pas fait preuve de sa science sur les bancs». On trouvera dans la Compagnie bon nombre de sujets capables d'expliquer un auteur ; fort peu seraient aptes à composer des cours. Pour préparer des écrits, il faut approfondir les matières et lire divers ouvrages. Ceux-là le peuvent qui sont uniquement appliqués à étudier et à composer. Mais, dans les séminaires, les professeurs ont des fonctions multiples qui ne leur en laissent pas le temps. S'ils sont trop absorbés par leurs propres écrits, ils négligeront le reste. «Qui instruira les séminaristes des choses intérieures ? Qui leur apprendra les cérémonies ? Qui leur enseignera à catéchiser et à prêcher et qui fera observer la régularité ? Il faudra bien du monde dans chaque séminaire. Et qui les entretiendra et que deviendront les missions <sup>41</sup> ?» Donc pas de dictées, mais de bons manuels, comme Binsfeld ou le petit Bécan.

Telles étaient les instructions que saint Vincent donnait à ses professeurs. Les grands séminaires ne sont pas, de nos jours, ce qu'ils étaient de son temps. Les clercs y séjournent plusieurs années ; les professeurs sont plus nombreux et plus spécialisés dans la matière qu'ils enseignent ; les programmes font une [26] place beaucoup plus large à l'enseignement théorique. Malgré la différence des temps, il y a quand même beaucoup à retenir dans les sages recommandations que le saint prêtre adressait aux siens.

Il eut la consolation de voir l'Église de France renouvelée grâce à la diffusion des séminaires. La discipline reflorissait, le niveau de la vertu et de la science ecclésiastique se releva, les

<sup>38</sup> *Saint Vincent de Paul*, t. VII, p. 253.

<sup>39</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 43.

<sup>40</sup> *Ibid.*, t. II, p. 213..

<sup>41</sup> *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 231 et seq.

bénéficiaires renoncèrent aux bénéfices que les conciles ne leur permettaient pas de garder, les petites écoles se multiplièrent, le zèle des ecclésiastiques s'accrut. Ils revêtirent la soutane, coupèrent leurs longs cheveux, renoncèrent aux plaisirs de la chasse, désertèrent les cabarets, se réunirent périodiquement pour conférer ensemble sur la morale et la liturgie ; çà et là même on les vit habiter sous un même toit pour s'entretenir dans le bien par la vie, commune ; les curés se montrèrent plus assidus à instruire leurs ouailles par la prédication et le catéchisme.

Par une conséquence inévitable, les fidèles, mieux instruits et entraînés par l'exemple de leurs pasteurs, pratiquèrent plus fidèlement leurs devoirs religieux. «O messieurs, s'écriait un jour saint Vincent <sup>42</sup>, qu'un, bon prêtre est une bonne chose ! Que ne peut pas faire, un bon ecclésiastique ! Quelles conversions ne peut-il pas procurer ! Des prêtres dépend le bonheur du christianisme ; car les bons paroissiens voient-Ils un bon ecclésiastique, un charitable pasteur, ils l'honorent et suivent sa voix, ils tâchent de l'imiter.» «Oh !, concluait-il, que nous devons tâcher de les rendre tous bons, puisque c'est là notre emploi et que le sacerdoce est une chose si relevée !»

Pierre COSTE  
Tiré à part des Annales de la C.M. et FdIC.  
t. 91, 1926, pp. 917-942.

Imprimerie de J. Dumoulin, à Paris.

Scanné le jeudi 2 novembre 2000

---

<sup>42</sup> Abelly, *Vie du Vénérable Serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, Paris, 1664, 1. II, chap. V, p. 298.